

Mise en garde : Ce document est fourni à titre informatif pour faciliter la compréhension des exigences techniques. D'autres changements pourraient s'appliquer d'ici l'entrée en vigueur des nouvelles exigences le 27 décembre 2021. Le MERN n'est pas responsable de l'interprétation que les utilisateurs peuvent en faire. En cas de disparité, le document *Exigences techniques Novoclimat – Grand bâtiment multilogement* prévaut.

Exigences techniques Novoclimat – Grand bâtiment multilogement					
Critère de performance		Version de janvier 2018		Version de décembre 2021	
		RSI = [m ² · °C/W]	R = [h·pi ² ·°F/Btu]	RSI = [m ² · °C/W]	R = [h·pi ² ·°F/Btu]
Toit	avec comble	6,8	38,6	10,3	58,5
	plat	4,28	24,3	7,22	41,0
Mur	hors sol	3,7	21,0	3,6 (même valeur que le CNÉB-QC*)	20,4
	de fondation	2,82	16,0	3,17	18,0
Dalle	sur sol	1,51	8,6	1,96	11,1
	de sous-sol (identique)	1,09	6,2	1,09	6,2
Fenêtre		U ≤ 1,22 [W / m ² · °C] ou RE ≥ 34	U ≤ 0,21 [Btu/h·pi ² ·°F] ou RE ≥ 34	U ≤ 1,61† [W / m ² · °C]	U ≤ 0,28 [Btu/h·pi ² ·°F]
		ENERGY STAR ^{MD}		‡	
Étanchéité (identique)		1,5 CAH à 50 Pa		1,5 CAH à 50 Pa	
VRC (identique)		ERS = 65 % à 0 °C ERS = 60 % à -25 °C ERS < 75 % 1,2 [pi ³ /min/W] ERS ≥ 75 % 0,8 [pi ³ /min/W]		ERS = 65 % à 0 °C ERS = 60 % à -25 °C ERS < 75 % 1,2 [pi ³ /min/W] ERS ≥ 75 % 0,8 [pi ³ /min/W]	

* Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2015, incluant les modifications du Québec adoptées en juin 2020.

† Possibilité de se conformer avec une valeur moyenne des fenêtres. Seul le critère de conductivité thermique (U) est requis à partir du 27 décembre 2021.

‡ La certification Energy Star^{MD} n'est plus requise à partir du 27 décembre 2021.